



COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 21 janvier 2009 tenue au centre administratif de la Commission scolaire de l'Énergie à 19 heures, à laquelle sont présents :

1. BIENVENUE ET PRÉSENCES

Monsieur Yves Cossette souligne que nous avons bénéficié d'un très bon buffet. Ce fut très apprécié par tous les membres présents.

Une feuille circule pour les présences.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Madame Danny Brouard propose l'adoption du projet d'ordre du jour avec une modification. Le point 5 devient le point 3 afin que notre invité puisse partir plus tôt; le point 3 devient le point 4 et ainsi de suite. Il y a aussi une modification à faire pour les 3 derniers points qui devraient se lire :

9. Date de la prochaine séance
10. Appréciation de la séance
11. Clôture de la séance.

Adopté

3. INVITÉ : MONSIEUR CLAUDE LECLERC, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE.

Monsieur Leclerc nous fait un bref historique de la commission scolaire (fusion de 4 commissions scolaires), puis il nous informe sur le processus budgétaire et l'organisation scolaire à venir. Il nous fait ensuite un portrait du fonds du surplus accumulé qui est maintenant épuisé. L'année 2009 sera une année annonciatrice de restrictions budgétaires; il y aura réorganisation des services y compris des services complémentaires. Il nous annonce également que 5 secteurs du territoire de la commission scolaire seront touchés. Il y aura une révision complète des actes des établissements. Il y aura révision de la politique en adaptation scolaire afin d'ajuster les services pour la rentabilité. Il est mentionné aussi notre inquiétude face à la dénatalité pour la qualité des services aux enfants. Monsieur Leclerc mentionne que selon les données du gouvernement, dans 5 ans, nous reviendrons au même nombre d'étudiants que cette année.

Monsieur Leclerc quitte à 20 h 05.

4. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2008

Le procès-verbal n'est pas déposé; il sera déposé lors de la prochaine séance. Monsieur Cossette propose le dépôt à la prochaine réunion.

Madame Danny Brouard propose l'adoption à la prochaine réunion.

Adopté

5. MOT DE NOTRE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Houle nous informe qu'il y a eu des questions sur le calendrier scolaire de 2009-2010. Il a été question aussi des critères d'inscription et des services éducatifs. Monsieur Houle a demandé que le « *pouls soit tâté* » dans les écoles pour connaître la satisfaction des parents face aux services adaptés dans leur école. Il nous mentionne également qu'il y aura une formation le 17 février pour les parents des différents conseils d'établissements.

6. PROJET D'ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Il est demandé de faire une vérification du nom du comité et nous inscrirons le titre exact qui est mentionné dans la loi. Nous enlevons le 1^{er} paragraphe du préambule.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 CORRESPONDANCE

- Retour sur la participation au comité
Monsieur Cossette constate qu'il n'y a aucune représentation des enseignants au comité. Le président du comité EHDAA joindra par téléphone le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie. Le comité exécutif se rencontrera pour faire des suggestions et/ou des propositions.

7.2 BUDGET

- Actuel : 1 771,00 \$ (solde au 5 décembre 2008)
- Budget réservé : 1 347,53 \$

7.3 SERVICES EDUCATIFS

Madame Dauphinais nous renseigne et nous présente le document sur les travaux de la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux EHDAA. Elle nous

mentionne que les travaux sont en cours et les résultats nous seront présentés au printemps pour consultation.

8. POINTS DE CONSULTATION

8.1 POLITIQUE D'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX EHDAA

Une attention particulière à l'article 235 de la LIP est portée. Il y a une réflexion profonde faite sur cet article (voir le document) selon les facteurs personnels, familiaux, sociaux et scolaires. La commission scolaire veut se donner une compréhension commune de l'article 235 en suscitant la réflexion chez les différents acteurs.

Un document nous est remis sur les modalités de la politique relative à l'organisation des services EHDAA. Il est proposé de faire 2 rencontres avant la réunion du 18 mars soit le 4 février à 19 heures et le 18 février à 19 heures.

21 h 40 Monsieur Ayotte quitte la réunion.

21 h 45 Madame Tremblay quitte la réunion.

8.2 AFFECTATION DES RESSOURCES

Reporté à la prochaine réunion

8.3 AUTRES

Reporté à la prochaine réunion

9. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le mercredi 18 mars 2009 à 19 heures.

10. APPRÉCIATION DE LA SÉANCE

Une feuille à remplir est remise pour l'appréciation personnelle de chacun.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Madame Chantal Tourigny propose la levée de la séance à 21 h 50.

Adopté